



Déclaration finale

A l'issue du colloque national « **Notre santé dépend-elle de la biodiversité ?** » organisé par Humanité et Biodiversité, le Conseil Régional de Rhône-Alpes, VetAgro Sup¹,

- Vu l'importance des services rendus par les écosystèmes pour la santé humaine,
- Au regard des crises sanitaires actuelles (ébola, chikungunya, dengue, ambrosie,...) qui montrent l'importance d'une approche interdisciplinaire et la nécessité d'une meilleure compréhension par les décideurs et la population des liens entre la santé et la biodiversité,
- Considérant la mobilisation internationale autour du concept « One world, one Health », les recommandations fortes du rapport sur « l'état des connaissances sur les liens entre biodiversité et santé humaine » de l'Organisation Mondiale de la Santé, de la Convention sur la Diversité Biologique et du Programme des nations unies pour l'environnement en octobre 2014², ainsi que de l'importante décision de la 12^{ème} conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique à la mi-octobre³,
- Notant avec satisfaction que le projet du 3^{ème} plan national santé environnement s'intéresse pour la première fois aux liens existants entre la santé et la biodiversité,
- Au regard des recommandations du rapport du Commissariat général à l'environnement et au développement durable sur « les liens entre santé et biodiversité »,
- Prenant en compte les résultats des débats de ce colloque,

Nous, signataires de la présente déclaration, adressons au Gouvernement et aux parlementaires les recommandations suivantes concernant l'évolution des politiques publiques :

- Développer la recherche interdisciplinaire (en particulier via des appels à projets) sur les liens entre santé humaine, santé animale et végétale, et biodiversité, et améliorer la fonction d'observation intégrée des facteurs épidémiologiques, environnementaux, socio-économiques de contamination et de biodiversité.
- Adopter une gestion et une gouvernance, assises scientifiquement et transparentes, des crises sanitaires, notamment liées aux zoonoses.
- Réaliser, dans les territoires, des cartographies des pathologies en lien avec les facteurs environnementaux d'expositions et, en parallèle, des cartographies de l'état des habitats naturels et des écosystèmes de ces territoires, ainsi que des services qu'ils fournissent.

¹ Avec le soutien du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, de l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes, sous l'égide de l'Organisation mondiale des épizooties, en liaison avec l'Organisation Mondiale de la Santé, en présence d'une représentante du Secrétariat Exécutif de la Convention sur la Diversité Biologique et avec la mobilisation de nombreux chercheurs, en particulier des Universités de Lyon.

² Les différents chapitres de ce rapport sont téléchargeables sur : <http://www.cbd.int/en/health/stateofknowledge>

³ La recommandation du comité scientifique en vue de la décision de la 12^{ème} conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique est disponible ici : <http://www.cbd.int/recommendation/sbstta/default.shtml?id=13339>

- Former les professionnels de la santé humaine, de la santé animale et végétale, et de l'écologie à la compréhension des liens entre santé et biodiversité et en particulier, pour les médecins et vétérinaires, aux conséquences des pratiques de soins sur l'environnement.
- Réduire les multiples pollutions et contaminations des milieux naturels et de l'environnement qui favorisent la résistance aux anti-infectieux, dont l'antibiorésistance, en particulier la consommation d'antibiotiques à usage vétérinaire et celle d'antiseptiques dans les milieux hospitalier et industriel.
- Réduire les risques liés aux pesticides en interdisant les cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques certains (CMR1A) et en réduisant les CMR probables (CMR1B), tout en encadrant mieux leur utilisation par la séparation du conseil et de la vente liée aux pesticides.
- Réduire l'impact des médicaments sur la biodiversité, en encourageant leur soumission complète à la directive européenne « REACH », en menant des actions d'évaluation des effets environnementaux des principales molécules utilisées en France, et en mettant en place un indice classant les médicaments en fonction de leur toxicité, tel que cela existe en Suède.
- Mettre en place des normes pour mieux intégrer la nature en ville, dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme, au regard de ces bienfaits sur notre santé, et généraliser les jardins thérapeutiques dans les établissements de santé.
- Mobiliser le monde économique et informer l'opinion publique sur le fait que « préserver la biodiversité, c'est préserver notre santé ».

Nous porterons ces recommandations et les traduirons en propositions d'actions lors de la prochaine Conférence environnementale nationale de l'automne 2014, et nous invitons le gouvernement à les décliner dans la feuille de route pour la transition écologique de 2015. Nous demandons également que soit mis en place un lieu de gouvernance interministériel et interdisciplinaire, afin de poursuivre l'avancée des connaissances sur le lien entre la santé et la biodiversité et l'enrichissement des propositions d'actions dans une démarche de cohérence des politiques publiques.